

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 372

14 mars 2007

SOMMAIRE

Almapa Holding S.A.	17831	La Maison du Bien Être S.à r.l.	17839
Aqua Group S.A.	17815	La Mondiale Europartner S.A.	17835
Automat' Services	17840	Le Premier Investment II S.C.A.	17856
Berberis Holding S.A.	17833	Le Premier Investment S.C.A.	17810
Berberis S.A.	17833	Le Premier VIII S.à r.l.	17845
BRE/Europe 3-B S.à r.l.	17845	Le Premier VII S.à r.l.	17841
Chauffage Sanitaire Claude Schreiber S.à r.l.	17831	Le Premier VI S.à r.l.	17841
Coach & Win	17828	Le Premier V S.à r.l.	17835
Comit S.à r.l.	17841	Les Vérandas 4 Saisons de Lux.E SA	17852
Comit S.à r.l.	17841	Lincoln Electric Luxembourg S.à r.l.	17812
Dalazo S.A.	17839	Lux Archery S.A.	17830
Diagonal Blue S.à r.l.	17852	Lux-Index US Advisory S.A. Holding	17811
DM Sys S.à r.l.	17854	Maclean S.A.	17840
Dreamcar.Com S.A.	17854	M.A.P. Group S.A.	17815
EB8 Investments S.à r.l.	17812	Mecconti S.à r.l.	17855
Electech Luxembourg Holding S.à r.l.	17837	Mevi S.A.	17832
Energolux S.A.	17856	Monville S.à r.l.	17811
Franvest Investissements	17855	Moreno Broadcasting Logistics S. à r.l.	17837
Garage Rech S.à r.l.	17831	Nashville S.à r.l.	17852
Garage Thommes & Cie	17855	Novelia Senior Services S.A.	17840
Geimer Décorations S.à r.l.	17839	NTR Network Investment S.A.	17852
Global Trust Advisors S.A.	17815	Patron Archipel S.à r.l.	17828
Globe Voyages S.à r.l.	17812	Peinture-Décor Seiler S.à r.l.	17839
Henderson Indirect Property S.à r.l.	17811	Peinture Yves Braun	17856
HK Concept S.à r.l.	17853	Pole Concept	17812
HM Réalisations S.A.	17831	Rema One S.à r.l.	17816
Hondius S.A.	17830	Rinol International S.A.	17855
IBB Capital S.A.	17810	Sigam S.A.	17852
Imagine Action S.A.	17837	Sipim Investments S.A.	17815
Incasa S.A.	17846	WP FlexPack Holdings	17837
Infomedia S.A.	17810	WP IX LuxCo II S.à r.l.	17833
Innoclean S.A.	17840	WP IX LuxCo I S.à r.l.	17833
Kikkolux S.à r.l.	17841	WP Luxco III S.à r.l.	17835
King's Cross Asset Funding 21	17810	WP LuxCo II S.à r.l.	17835
Kobelco Luxembourg S.A.	17853	WTC International S.A.	17856

IBB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 117.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 janvier 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007004121/239/12.

(070009609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

King's Cross Asset Funding 21, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.068.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016607/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Infomedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 8-10, rue de la Fonderie.
R.C.S. Luxembourg B 56.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 décembre 2006.

Pour la société

M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007016623/241/13.

(070009382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Le Premier Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 98.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007017212/242/10.

(070009631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Henderson Indirect Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 115.635.

Extrait de la résolution de l'Actionnaire unique prise en date du 30 octobre 2006

Par résolution prise en date du 30 octobre 2006, l'Actionnaire unique de la Société a pris acte de la démission de M. Rodney Bysh, résidant à 3, Frankfurt Welle-An der Welle, D-60322 Frankfurt, Allemagne, de son mandat de gérant avec effet à compter du 31 octobre 2006.

De plus, l'Actionnaire unique de la Société a décidé de nommer M. John Sutherland, résidant à 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant à compter du 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour HENDERSON INDIRECT PROPERTY S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007016608/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05538. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Lux-Index US Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 75.344.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 décembre 2006

I. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes, Monsieur Camille Thommes, avec effet au 1^{er} décembre 2006 et procède à la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes, M. Paolo Vinciarelli (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg), dont le mandat couvrira la période du 1^{er} décembre 2006 jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en juillet 2007.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Référence de publication: 2007016609/1122/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Monville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 193, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 18.887.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 18 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rollingen, le 17 janvier 2007.

C. Monville

Gérant

Référence de publication: 2007017082/4727/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06372. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pole Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 108.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 janvier 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007016627/2724/13.

(070009384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Lincoln Electric Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 112.077.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 100.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007016645/242/11.

(070009607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Globe Voyages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 50.839.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007016659/236/11.

(070009484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

EB8 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 119.845.

On the twentieth of November, in the year two thousand and six.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of EB8 INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on 5 September 2006, published in the Mémorial C N° 2122 of November 14th, 2006, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B. 119.845 (hereafter referred to as the «Company»).

The meeting was opened by Mr. Régis Galiotto, clerk of the notary, having his professional address at 15, Côte d'Esch, L-1450 Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr. Yohan Menna, lawyer, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the meeting elected as scrutineer Mr. Yohan Menna, pre-named.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the financial year which shall now end on the 21st of November of each year and consequently, to amend article 21 of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

« **Art. 21. Financial year.** The Company's financial year begins on the Twenty-Two day of November in every year and ends on the Twenty-One day of November of the following year.»;

2. Decision to change the first financial year which shall begin on the date of incorporation of the Company but, from now, shall end on 21st of November 2007;

3. Decision to adjust the date of the annual shareholders meeting so as to reflect the above decision and consequently, to amend article 19 of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

« **Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of March at 9:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»;

4. Miscellaneous.

II. The sole shareholder represented, the proxy-holder of the represented shareholder (thereof to referred to as the «Shareholder») and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the Shareholder, the proxy-holder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

I. First resolution

The Shareholder resolves to change the financial year which shall now end on the 21st of November of each year and consequently, to amend article 21 of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

« **Art. 21. Financial year.** The Company's financial year begins on the Twenty-Two day of November in every year and ends on the Twenty-One day of November of the following year.»

II. Second resolution

The Shareholder resolves to change the first financial year which shall begin on the date of incorporation of the Company but, from now, shall end on 21st of November 2007.

III. Third resolution

The Shareholder resolves to adjust the date of the annual shareholders meeting so as to reflect the above decision and consequently, to amend article 19 of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

« **Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of March at 9:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind will be born by the Company as, a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- Euros.

The notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English one will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille six, le vingt novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de EB8 INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2006, publié au Mémorial C N° 2122 du 14 novembre 2006, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2643 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 119.845 (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été ouverte par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Esch, L-1450 Luxembourg, président, celui-ci a nommé comme secrétaire M. Yohan Menna, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, l'assemblée a élu comme scrutateur Mr. Yohan Menna, précité.

Le bureau de la présente assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et requis du notaire qu'il établisse que:

I. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de changer l'année fiscale qui se terminera désormais le 21 novembre de chaque année et par conséquent, décision de modifier l'article 21 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 21. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le vingt-deuxième jour du mois de novembre et finit le vingt et unième jour du mois de novembre de l'année suivante.»;

2. Décision de modifier la première année fiscale qui débutera le jour de la constitution de la Société mais, à partir de maintenant, prendra fin le 21 novembre 2007;

3. Décision d'ajuster la date de l'assemblée générale annuelle en conformité avec la décision subséquente et par conséquent, décision de modifier l'article 19 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 19. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 Associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de mars à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»;

4. Divers.

II. L'unique associé représenté à l'assemblée, le mandataire de l'associé représenté (ci-après l'«Associé») ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par l'Associé, le mandataire de l'associé représenté, par les membres du bureau de la présente assemblée et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte.

La procuration de l'associé représenté sera également annexée au présent acte.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Après approbation des précédentes par l'assemblée, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

I. Première résolution

L'Associé décide de changer l'année fiscale qui se terminera désormais le 21 novembre de chaque année et par conséquent, l'Associé décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 21. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le vingt-deuxième jour du mois de novembre et finit le vingt et unième jour du mois de novembre de l'année suivante.»

II. Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier la première année fiscale qui débutera le jour de la constitution de la Société mais, à partir de maintenant, prendra fin le 21 novembre 2007.

III. Troisième résolution

L'Associé décide d'ajuster la date de l'assemblée générale annuelle en conformité avec la décision subséquente et par conséquent, l'Associé décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 19. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 Associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de mars à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Coûts

Les parties évaluent que les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à 1.500,- Euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux parties comparante, celles-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, vol. 156S, fol. 21, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007017454/211/130.

(070010389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Global Trust Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 68.731.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 janvier 2007.

Signature
Notaire

Référence de publication: 2007016678/5770/12.

(070009433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Aqua Group S.A., Société Anonyme,

(anc. Sipim Investments S.A.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 72.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007016697/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00695. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

M.A.P. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 61.367.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société INWESTFINANZIERUNG AG, ayant son siège social au 20, Löwenstrasse, 8001 Zürich, Suisse,
ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Zürich, le 25 août 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme M.A.P. GROUP S.A., R.C.S. Luxembourg B 61.367, fut constituée par acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 66 du 2 février 1998;
- Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 24 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 318 du 2 mai 2000;
- La société a actuellement un capital de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) représenté par six cents vingt-cinq (625) actions d'une valeur nominale de cinquante-deux euros (EUR 52,-) chacune, entièrement libérées;
- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société M.A.P. GROUP S.A.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société M.A.P. GROUP S.A. avec effet immédiat.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société M.A.P. GROUP S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2005, sur base des rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'avoir approuvé une situation comptable au 23 août 2006;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire trois (3) certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société M.A.P. GROUP S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 82, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007016708/211/52.

(070009463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Rema One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.700,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.463.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December.

Before Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr. Carlos Mallo, partner of a private equity firm, with professional address at Plaza del Marques de Salamanca 10, E-28006 Madrid;

hereby represented by Séverine Michel, master at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 26 December 2006,

The above mentioned proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of association of a company which it declared to establish:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established by the single founding shareholder a company (the «Company») in the form of a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of REMA ONE, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the Manager (s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-eight thousand seven hundred euro (EUR 38,700.-) represented by one thousand five hundred (1,500) class A shares, twelve (12) class B shares, twelve (12) class C shares, twelve (12) class D shares and twelve (12) class E shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 24 and 25 of these Articles of Association.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single shareholder may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may redeem its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

Art. 8. incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be shareholders (the «Manager(s)») or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the «Board of Managers»).

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the term of their office. He (they) will hold office until their successors are elected. He (they) are eligible and he (they) may be removed

at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another member of the Board of Managers (if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office. However, in case class A Managers and class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one class A Manager and one class B Manager holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers (if any) present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Management. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The Manager(s) or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two Managers or by the joint signature of any two members of the Board of Managers. However, if the sole shareholder or as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a

personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Records of Manager Resolutions. The resolutions of the Manager(s) (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 17. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers to the shareholders in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Attendance and Representation at a Meeting of Shareholders. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co proprietors, the usufructuaries and bare owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 19. Proceedings at a Meeting of Shareholders. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 20. Vote at a Meeting of Shareholders. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 21. Minutes of shareholder(s) resolutions. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single shareholder, of the minutes of the general meeting of shareholders as well as the written shareholders resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4.00%) of the respective class A shares' nominal value,
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point five per cent (3.5%) of the respective class B shares' nominal value,
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three per cent (3.00%) of the respective class C shares' nominal value,
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point five per cent (2.5%) of the respective class D shares' nominal value, and
- the holders of class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) two per cent (2.00%) of the respective class E shares' nominal value or (ii) their pro rata share in all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made).

Should no class E shares be in issue or should all the class E shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of class D shares shall be entitled to receive

the higher of (i) two point five per cent (2.5%) of the respective class D shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made). Should no class E and D shares be in issue or should all the class E and D shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of class C shares shall be entitled to receive the higher of (i) three per cent (3.00%) of the respective class C shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made). Should no class E, D and C shares be in issue or should all the class E, D and C shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of class B shares shall be entitled to receive the higher of (i) three point five per cent (3.5%) of the respective class B shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made). Should no class E, D, C and B shares be in issue or should all the class E, D, C and B shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of class A shares shall be entitled to receive the higher of (i) four per cent (4.00%) of the respective class A shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other classes of shares have been made).

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager (s) or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation allocations to holders of class A shares, class B shares, class C shares, class D shares and class E shares, to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set in article 24 for the appropriation of profits.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash such shares' nominal value together with a share premium as described hereafter:

Shareholder	subscribed and paid-in capital (EUR)	number and class of shares	paid-in share premium (EUR)
Mr. Carlos Mallo	37,500.-	1,500 class A shares	-
	300.-	12 class B shares	29,700.-
	300.-	12 class C shares	29,700.-
	300.-	12 class D shares	29,700.-
	300.-	12 class E shares	29,700.-
Total:	38,700.-	1,548 shares	118,800.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand four hundred (4,400.-) euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Extraordinary general meeting

The appearing party, representing the entire subscribed capital of the Company, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has immediately taken the following resolutions.

First resolution

The sole shareholder resolved to fix at two (2) the number of Managers of the Company and to appoint for an unlimited period of time:

- Ms. Séverine Michel, master at law, with professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg;
- Mr. Christophe Dermine, Company Director, with professional address at 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;

Second Resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M. Carlos Mallo, associé d'une société de private equity, dont l'adresse professionnelle est située à Plaza del Marques de Salamanca 10, E-28006 Madrid

ici dûment représenté par Séverine Michel, maître en droit, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 26 décembre 2006.

Laquelle procuration, signée par son bénéficiaire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il a déclaré constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination REMA ONE S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à trente-huit mille sept cents euros (EUR 38.700,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A, douze (12) parts sociales de catégorie B, douze (12) parts sociales de catégorie C, douze (12) parts sociales de catégorie D et douze (12) parts sociales de catégorie E. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi et à l'exception des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 24 et 25 des présents statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 9. Gestion. La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le «le Gérant ou les Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, sur décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter

aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) est présente ou représentée. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. Cependant, si un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B ont été nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf disposition contraire des paragraphes suivants, toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un qu'un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en avait deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Les résolutions du/des Gérants sont, le cas échéant, documentées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Chapitre IV. Assemblée Générale des associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 17. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 18. Présences - Représentation. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 20. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 21. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre] de la même année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles, y compris toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- les propriétaires de parts sociales de catégorie A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4,00%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie A;
- les propriétaires de parts sociales de catégorie B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à trois et demi pour cent (3,5%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie B;
- les propriétaires de parts sociales de catégorie C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à trois pour cent (3,00%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie C;
- les propriétaires de parts sociales de catégorie D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux et demi pour cent (2,5%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie D; et
- les propriétaires de parts sociales de catégorie E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à (i) deux pour cent (2,00%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie E ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée;

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie E ne vendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie E viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de catégorie D auront droit à (i) deux et demi pour cent (2,5%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie D ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie E et D ne vendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie E et D viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de catégorie C auront droit à (i) trois pour cent (3,00%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie C ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie E, D et C ne vendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie E, D et C viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de catégorie B auront droit à (i) trois et demi pour cent (3,5%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie C ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de catégorie E, D, C et B ne vendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie E, D, C et B viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des parts sociales de catégorie A auront droit à (i) quatre pour cent (4,00%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie A ou (ii) une portion

(calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), suivant que cette somme est la plus élevée.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, au titre de paiement du boni de liquidation dû aux propriétaires de parts sociales de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, de catégorie D et de catégorie E dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et les proportions prévues à l'article 24 pour la répartition des profits.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire le montant de la valeur nominale de ces parts sociale ainsi qu'une prime d'émission comme énoncé ci-après:

Associé	capital souscrit et libéré (EUR)	nombre et catégorie des parts	prime d'émission libérée (EUR)
Mr. Carlos Mallo	37.500,-	1.500 parts sociales de catégorie A	-
	300,-	12 parts sociales de catégorie B	29.700,-
	300,-	12 parts sociales de catégorie C	29.700,-
	300,-	12 parts sociales de catégorie D	29.700,-
	300,-	12 parts sociales de catégorie E	29.700,-
Total:	38.700,-	1.548 parts sociales	118.800,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ quatre mille quatre cents (4.400,-) euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2007.

Assemblée Générale extraordinaire

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants de la Société et de nommer pour une période indéterminée

- Mme. Séverine Michel, master en droit, dont l'adresse professionnelle est située à 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg;

- M. Christophe Dermine, administrateur de société, dont l'adresse professionnelle est située à 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer le siège social au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 38, case 5. — Reçu 1.575 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007016806/230/674.

(070009576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Coach & Win, Société Anonyme.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 110.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007017058/7184/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06511. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Patron Archipel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.919.

In the year two thousand and six, on the nineteen day of December.

Before Us Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

PATRON CAPITAL LP. II, a limited partnership registered in England and having its principal place of business in Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Pierre Wilhelm, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Tortola, British Virgin Islands, on December 18, 2006.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that:

It is the single partner of PATRON ARCHIPEL S.à r.l., (hereafter the Company), R.C.S. Luxembourg B 119.919, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 28, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

This having been declared, the single partner, represented as stated above, has taken the following resolution:

Unique resolution

The single partner resolves to appoint, pursuant to a share transfer agreement signed today, a copy of which will remain attached hereto to be filed at the same time, the following company as sole shareholder of PATRON ARCHIPEL S. à r.l.:

«PATRON CAPITAL GPII LIMITED (the «Partner»), an international business company registered in the British Virgin Islands under the number 604671 and having its principal place of business in Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, acting in the name and on behalf of PATRON CAPITAL L.P.II, a limited partnership registered in England and Wales under the number LP9581, having its registered office in Trident Chambers, Wickhams Cay PO Box 146 Road Town, Tortola, British Virgin Islands»

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the above appearing party, this present deed is worded in English, followed by a French Translation. At the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PATRON CAPITAL L.P. II, une société résidant au Royaume-Uni et ayant son principal établissement à Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

Ici représentée par M. Pierre Wilhelm, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, British Virgin Islands, le...décembre 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités en vertu desquelles elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société PATRON ARCHIPEL S.à r.l., (ci-après la Société), R.C.S. Luxembourg B 119.919, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, ici représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de nommer, suite à une convention de cession de parts signée en date de ce jour et dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps, la société suivante en tant qu'associée unique de PATRON ARCHIPEL S.à r.l.:

«PATRON CAPITAL GPII LIMITED (le «Partner»), une société commerciale internationale enregistrée aux Iles Vierges Britanniques sous le numéro 604671 et ayant son lieu d'activité principale à Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, actant au nom et pour compte de PATRON CAPITAL L.P.II, un limited partnership enregistré au Royaume-Unis sous le numéro LP9581 et ayant son siège social à Trident Chambers, Wickhams Cay PO Box 146 Road Town, Tortola, British Virgin Islands»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Wilhelm, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 94, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007016811/230/73.

(070009667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Hondius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.844.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société VILADRO HOLDINGS INC. avec siège social à P.O: Box 3175, Road Town à Tortola, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 448994, ici représentée par Made-moiselle Carine Godfurnon, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Tortola le 22 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme HONDIUS S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 15 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 153 du 28 février 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 77.844.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) représenté par mille eux quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Que la société VILADRO HOLDINGS INC. représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives par le notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Godfurnon, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007, REM 2007 77. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007017303/5770/44.

(070010440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Lux Archery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 4, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 107.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007017059/576/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04933. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Chauffage Sanitaire Claude Schreiber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4771 Pétange, 11-13, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 69.349.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007017060/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02917. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

HM Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7460 Prettingen, 5A, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 91.716.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007017061/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02921. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Garage Rech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 34, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.377.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007017062/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06561. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Almapa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.634.

Im Jahre zweitausendsechs, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxembourg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ALMAPA HOLDING S.A., mit Sitz in Luxembourg, R.C. Luxembourg B 64.844, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 30. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 341 vom 10. Mai 2001 zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um zehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Wim Rits, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Derselbe ernannt zum Schriftführer Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Zum Stimmenzähler wird ernannt Herr Raymond Thill, «maître en droit», mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die siebenunddreissigtausendachthundertsiebzig (37.870) Aktien mit einem Nennwert von einhundert (100,-) Euro, welche das gesamte Kapital von drei Millionen siebenhundert siebenundachtzig Euro (3.787.000,-) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit den Vollmachten gegenwärtiger Urkunde, mit welcher sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Herabsetzung des Gesellschaftskapitals von derzeit EUR 3.787.000,- um einen Betrag von EUR 2.650.900,- auf EUR 1.136.100,- durch Änderung des Nominalwertes der Aktien um ihn von EUR 100,- per Aktie auf EUR 30,- per Aktie zu bringen.

2. Rückzahlung von EUR 70,- per Aktie machend einen Gesamtbetrag von EUR 2.650.900,-.

3. Entsprechende Abänderung der Satzung um der Herabsetzung des Kapitals Rechnung zu tragen.

4. Sonstiges

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital wird von derzeit EUR 3.787.000,- um einen Betrag von EUR 2.650.900,- auf EUR 1.136.100,- herabgesetzt durch Änderung des Nominalwertes der Aktien um ihn von EUR 100,- per Aktie auf EUR 30,- per Aktie zu bringen.

Zweiter Beschluss

Es wird ein Betrag von EUR 70,- per Aktie machend einen Gesamtbetrag von EUR 2.650.900,- zurückgezahlt.

Diese Rückzahlung unterliegt den Bestimmungen der Artikel 69 (2) und 69 (3) des Gesetzes von 1915.

Dritter Beschluss

Infolge der beiden vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 3 erster Absatz abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

« **Art. 3. erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million einhundertsechunddreissigtausend einhundert (1.136.100,-) Euro, eingeteilt in siebenunddreissigtausend achthundertsiebzig (37.870) Aktien mit einem Nennwert von dreissig (30,-) Euro pro Aktie, voll eingezahlt.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um zehn Uhr fünfundvierzig für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: W. Rits, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 27, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007017343/230/60.

(070010493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Mevi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg B 106.659.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007017063/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02923. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

WP IX LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Brekelmans

Manager B

Référence de publication: 2007017064/4726/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05056. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

WP IX LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Brekelmans

Manager B

Référence de publication: 2007017065/4726/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05059. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Berberis S.A., Société Anonyme,

(anc. Berberis Holding S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.319.

L'an deux mil six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BERBERIS HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.319,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 112 du 16 mars 1993,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 18 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 78 du 25 février 1995,

- en date du 3 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 439 du 21 juin 2000 et

- en date du 17 août 2000, publié au Mémorial C numéro 77 du 1^{er} février 2001.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerk de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 992,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent quarante mille euros (EUR 1.240.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter du 31 décembre 2006;

2) Modification de la raison sociale en BERBERIS S.A.;

Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;

3) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger»;

4) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières, à compter du trente-et-un décembre 2006.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de société de BERBERIS HOLDING S.A. en BERBERIS S.A. de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de: BERBERIS S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2006, vol. 924, fol. 20, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007017164/219/85.

(070010262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

WP Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 87.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Brekelmans

Manager B

Référence de publication: 2007017066/4726/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05067. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

WP LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 87.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Brekelmans

Manager B

Référence de publication: 2007017068/4726/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05069. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Le Premier V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007017105/242/11.

(070009705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

La Mondiale Europartner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 32.145.

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

S'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société LA MONDIALE EUROPARTNER S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»),

constituée suivant acte de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 24 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127 en date du 19 avril 1990, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 32.145.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 888 du 13 décembre 2000.

L'assemblée est ouverte à 10.10 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Ricard, directeur délégué, avec adresse professionnelle à Bertrange, 23, ZA Bourmicht,

qui désigne comme secrétaire Maître Marc Loesch, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Andrew Pearson, operational development manager, avec adresse professionnelle à Bertrange, 23, ZA Bourmicht.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante: 23, ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange.
2. Modification des alinéas 1 et 2 de l'article 2 des statuts de la Société pour refléter ce transfert.
3. Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 23, ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article deux (2) des statuts de la Société afin de refléter le susdit transfert de siège. Lesdits alinéas se liront dorénavant comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange. Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le conseil d'administration pourra déplacer le siège social à tout autre endroit situé dans la Commune de Bertrange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Dont acte fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ricard, M. Loesch, A. Pearson, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2006, vol. 909, fol. 26, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007017420/239/60.

(070010336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

WP FlexPack Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 98.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Brekelmans
Manager B

Référence de publication: 2007017070/4726/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05071. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Imagine Action S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 50.380.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMAGINE ACTION
Signature

Référence de publication: 2007017072/4287/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02393. - Reçu 102 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Electech Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.501.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour ELECTECH LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007017073/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02674. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Moreno Broadcasting Logistics S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6171 Godbrange, 6, Op der Haerdchen.

R.C.S. Luxembourg B 118.006.

In the year two thousand and six, on the twentieth of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Miss Rosa Maria Moreno, private employee, residing in L-6171 Godbrange, 6, Op der Haerdchen, represented by André Harpes, lawyer, residing in L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given on December 18, 2006, which proxy will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, declare to be the sole associate of the company MORENO BROADCASTING LOGISTICS, S.à r.l. having its registered office in L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of the under-signed notary on June 15, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of September 13, 2006, number 1706.

The associates request the notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole associate decided to transfer the registered office of the company from L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse to L-6171 Godbrange, 6, Op der Haerdchen.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole associate decided to amend Article 3, first paragraph, of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 3. (first paragraph).** The registered office of the corporation is established in the municipality of Junglinster.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, amounts to approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A Comparu:

Madame Rosa Maria Moreno, employée privée, demeurant à L-6171 Godbrange, 6, Op der Haerdchen, ici représentée par André Harpes, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé du 18 décembre 2006, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société MORENO BROADCASTING LOGISTICS, S.à r.l. avec siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1706 du 13 septembre 2006.

L'associée unique a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse à L-6171 Godbrange, 6, Op der Haerdchen.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 3, paragraphe premier, des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi dans la commune de Junglinster.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital, s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Harpes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 90, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007017142/202/70.

(070010251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Geimer Décorations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 28.640.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEIMER DECORATIONS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007017079/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Peinture-Décor Seiler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 8, Um Beil.

R.C.S. Luxembourg B 81.407.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEINTURE-DECOR SEILER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007017080/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04952. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Dalazo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.395.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017084/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04899. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

La Maison du Bien Être S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8156 Bridel, 21, rue Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 109.773.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017086/1016/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04884. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Maclean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 79.273.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017087/4615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06942. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Innoclean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 52.694.

Les comptes annuels au 30 septembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNOCLEAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007017089/2355/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Novelia Senior Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 69.652.

Les comptes annuels au 30 septembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVELIA SENIOR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007017091/2355/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Automat' Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 25.598.

Les comptes annuels au 30 septembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUTOMAT' SERVICES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007017096/2355/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Comit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.059.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017097/2706/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07064. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Comit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.059.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017100/2706/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07068. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Le Premier VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 110.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007017108/242/11.

(070009704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Le Premier VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 113.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007017110/242/11.

(070009703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Kikkolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 109.992.

In the year two thousand and six on the twentieth day of December.

Before Us Me Paul Bettingen notary, residing in Niederanven.

There appeared:

(1) P4 SUB L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by M^e Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) PERMIRA IV L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by M^e Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

(3) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by M^e Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(4) P4 CO-INVESTMENT L.P., acting by its general partner PERMIRA IV G.P. L.P., acting by its general partner PERMIRA IV GP LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by M^e Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(5) FIRST CHEMICAL HOLDING (GUERNSEY) LIMITED, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by M^e Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named persons, represented as mentioned above, declare:

I. That they are the shareholders of KIKKOLUX, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under registration number B 109.992 (the «Company»), incorporated by public deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on August 3, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1352 of December 8, 2005. The articles of association of the Company have been amended lastly by a public deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on December 18, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the Company's share capital is set at EUR 104,346,425.- (one hundred four million three hundred forty six thousand four hundred twenty five euros) represented by:

- five hundred (500) ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each, entirely subscribed for;
- 417,336 (four hundred seventeen thousand three hundred thirty six) class A shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each, entirely subscribed for;
- 834,671 (eight hundred thirty four thousand six hundred seventy one) class B shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each, entirely subscribed for;
- 1,252,007 (one million two hundred fifty two thousand seven) class C shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each, entirely subscribed for; and
- 1,669,343 (one million six hundred sixty nine thousand three hundred forty three) class D shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each, entirely subscribed for.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Reduction of the subscribed capital by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) so as to bring it down from its present amount of EUR 104,346,425.- (one hundred four million three hundred forty six thousand four hundred twenty five euros) to EUR 104,333,925.- (one hundred four million three hundred thirty three thousand nine hundred twenty five euros) by cancellation of the 500 (five hundred) ordinary shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each held by the shareholders listed under (1) to (4) above by reimbursement in cash of euro 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) prorata to each shareholder's participation.

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital reduction, the cancellation of such shares.

3. Acknowledgement of the new share ownerships in the Company as a result of the capital increase.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to reduce the share capital by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) so as to bring it down from its present amount of EUR 104,346,425.- (one hundred four million three hundred forty six thousand four hundred twenty five euros) to EUR 104,333,925.- (one hundred four million three hundred thirty three thousand nine hundred twenty five euros), by cancellation of the 500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares with a par value of EUR 25.- (25.- euros) held by the shareholders listed under (1) to (4) above by reimbursement in cash of euro 12,500 (twelve thousand five hundred euros) prorata to each shareholder's participation.

Second resolution

The shareholders decide to replace the existing article 5 of the articles of association by the following wording now:

Art. 5. The Company's share capital is set at EUR 104,333,925.- (one hundred four million three hundred thirty three thousand nine hundred twenty five euros), represented by:

- 417,336 (four hundred seventeen thousand three hundred thirty six) class A shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each, entirely subscribed for;

- 834,671 (eight hundred thirty four thousand six hundred seventy one) class B shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each, entirely subscribed for;

- 1,252,007 (one million two hundred fifty two thousand seven) class C shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each, entirely subscribed for; and

- 1,669,343 (one million six hundred sixty nine thousand three hundred forty three) class D shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each, entirely subscribed for.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence».

Third resolution

The shareholders acknowledge that the share ownership further to the capital increase is as follows:

FIRST CHEMICAL HOLDING (GUERNSEY) LIMITED: 417,336 class A shares, 834,671 class B shares, 1,252,007 class C shares and 1,669,343 class D shares.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.- (one thousand two hundred euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing persons, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. P4 SUB L.P.1, une limited partnership enregistrée au Guernsey sous la Limited Partnerships (Guernsey) Law de 1995, telle que modifiée, agissant par son manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., une limited partnership enregistrée au Guernsey sous la Limited Partnerships (Guernsey) Law de 1995, telle que modifiée, agissant par son general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, ici représentée par M^e Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

2. PERMIRA IV L.P.2, une limited partnership enregistrée au Guernsey sous la Limited Partnerships (Guernsey) Law de 1995, telle que modifiée, agissant par son manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., une limited partnership enregistrée au Guernsey sous la Limited Partnerships (Guernsey) Law de 1995, telle que modifiée, agissant par son general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, ici représentée par M^e Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

3. PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par son nommée PERMIRA NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, ici représentée par M^e Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée;

4. P4 CO-INVESTMENT L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited, ayant son siège social à Trafalgar Court, les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, ici représentée par M^e Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée; et

5. FIRST CHEMICAL HOLDING (GUERNSEY) LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, représentée par M^e Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

I. Les prédites sociétés sont les associés de la société à responsabilité limitée KIKKOLUX, S.à r.l., avec siège social à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 109 992, (la «Société»), constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1352 du 8 décembre 2005.

Les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du dix-huit décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 104.346.425,- (cent quatre millions trois cent quarante-six mille quatre cent vingt-cinq euros) représenté par:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites;

- 417.336 (quatre cent dix-sept mille trois cent trente-six) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites;

- 834.671 (huit cent trente-quatre mille six cent soixante-et-onze) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites;

- 1.252.007 (un million deux cent cinquante-deux mille sept) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites; et

- 1.669.343 (un million six cent soixante-neuf mille trois cent quarante -trois) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites.

III. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 104.346.425,- (cent quatre millions trois cent quarante-six mille quatre cent vingt-cinq euros) à EUR 104.333.925,- (cent quatre millions trois cent trente trois mille neuf cent vingt-cinq euros), par annulation des 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, détenues par les associés énumérés sous (1) à (4) par un remboursement en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) au prorata de la participation de chaque associé.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital, l'annulation de telles parts sociales.

3. Prise de connaissance de la nouvelle structure des associés dans la Société suite à l'augmentation de capital.

Ensuite, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 104.346.425,- (cent quatre millions trois cent quarante-six mille quatre cent vingt-cinq euros) à EUR 104.333.925,- (cent quatre millions trois cent trente-trois mille neuf cent vingt-cinq euros) par annulation des 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, détenues par les associés énumérés sous (1) à (4) par un remboursement en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) au prorata de la participation de chaque associé.

Deuxième résolution

Les associés décident de remplacer l'actuel article 5 des statuts par les dispositions suivantes:

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 104.333.925,- (cent quatre millions trois cent trente trois mille neuf cent vingt-cinq euros) représenté par:

- 417.336 (quatre cent dix-sept mille trois cent trente-six) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites;

- 834.671 (huit cent trente-quatre mille six cent soixante-et-onze parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites;

- 1.252.007 (un million deux cent cinquante deux mille sept) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites; et

- 1.669.343 (un million six cent soixante-neuf mille trois cent quarante-trois) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites.

Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et profits de la Société en directe proportion avec le nombre des parts sociales existants.

Troisième résolution

Les associés prennent connaissance que la structure des associés suite à l'augmentation de capital est la suivante:

FIRST CHEMICAL HOLDING (GUERNSEY) LIMITED: 417.336 parts sociales de classe A, 834.671 parts sociales de classe B, 1.252.007 parts sociales de classe C et 1.669.343 parts sociales de classe D.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. Lazard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 90, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007017143/202/201.

(070010252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Le Premier VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.991.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007017112/2425/11.

(070009702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

BRE/Europe 3-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007017115/242/13.

(070009701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Incasa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.501.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the nineteenth of December,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Patrick Kersten, employee, residing at 63, boulevard Prince Félix, L-1519 Luxembourg,

represented by Ms. Cindy Reiners, employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 12, 2006.

Which proxy shall be signed *in varietur* by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a «société anonyme» and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I. Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» (hereinafter the «Company») which will be governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended (hereinafter the «Law») as well as by the present articles (hereinafter the «Articles»).

Art. 2. The name of the Company is INCASA S.A.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 5. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-two thousand euro (32,000.- EUR) divided into three thousand two hundred (3,200) shares of ten euro (10.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option. They will however remain in registered form until they are fully paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 7. The Company may be managed by one director at its sole discretion as long as it will have a sole shareholder.

In case the Company has two or more shareholders, three directors at least will be appointed by the general meeting of the shareholders. If several directors have been appointed, they will constitute a Board of Directors.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 8. In case of plurality of directors, the Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director of the company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 9. The director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 10. The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its single director, and in case of plurality of directors, by the signature of the managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 11 paragraph 2 of the present Articles of association.

Art. 11. The director, or, as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or several directors, who will be called «managing directors».

He/it may also commit the management of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. The sole shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholders under section IV paragraph 5 of the Law.

Any decisions taken by the sole shareholder shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

Art. 13. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors represented by its chairman or the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 14. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 15. The general meeting will be held at the registered office or at such other place to be specified in the convening notices on May 15 each year at 5 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

The director, if there is a sole director, or chairman of Board of Directors, if there are at least three directors, may, whenever they think fit, convene an extraordinary general meeting.

Title VI. Accounting year - Allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 17. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law and the amendments thereto.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

Mr Patrick Kersten, prenamed	3,200
Total: three thousand two hundred shares	3,200

The shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by a contribution in cash, so that the amount of eight thousand euro (8,000.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above-named shareholder, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) The Company will be managed by one director. Has been elected director Mr. Patrick Kersten, employee, born in Dudelange on February 1, 1972, residing at 63, boulevard Prince Félix, L-1519 Luxembourg.
- 3) The number of statutory auditors is set at one. Has been appointed statutory auditor FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 58155.
- 4) The terms of office of the director and the statutory auditor will expire at the annual general meeting to be held in 2008.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at 1,900.- EUR.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Kersten, employée privé, demeurant 63, boulevard Prince Félix, L-1519 Luxembourg,

représenté par Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration du 12 décembre 2006.

La procuration pré-mentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire de constituer par le présent acte une société anonyme et d'établir ses statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi») de même que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la Société est INCASA S.A.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre place au Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de ses actionnaires délibérant selon la manière déterminée pour la modification des Statuts.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) divisé en trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles resteront toutefois nominatives jusqu'à leur entière libération.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 7. La Société pourra être administrée par un seul administrateur à sa seule discrétion et ce, tant qu'elle aura un seul actionnaire.

Dans l'hypothèse où la Société a deux ou plusieurs actionnaires, elle sera administrée par trois administrateurs au moins nommés par l'assemblée générale. Si plusieurs administrateurs ont été nommés, ils constitueront un Conseil d'Administration.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur de la Société peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 9. L'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 10. La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature de l'administrateur-délégué, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 paragraphe 2 des présents statuts.

Art. 11. L'administrateur unique, ou selon le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Ils peuvent aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 12. L'actionnaire unique pourra exercer tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie conformément à la section IV para-graphe 5 de la Loi.

Toutes décisions prises par le seul actionnaire devront être écrites et con-signées dans des procès-verbaux. Elles devront être conservées dans un registre spécial.

Art. 13. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'administrateur unique, ou selon le cas, par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 14. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans les convocations le 15 mai de chaque année à 17.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'administrateur unique, ou le Président du Conseil d'Administration dans l'hypothèse où la Société a trois administrateurs au moins, pourront, à chaque fois qu'ils le jugeront utile, convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours

si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été adoptés, la personne ayant comparu déclare souscrire à l'entier capital comme suit:

Monsieur Patrick Kersten, prénommé	<u>3.200</u>
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par un apport en espèces, de sorte que le montant de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire pré-mentionné, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) La Société sera administrée par un (1) administrateur. A été nommé comme administrateur de la Société Monsieur Patrick Kersten, employé privé, né à Dudelange, le 1^{er} février 1972, demeurant au 63, boulevard Prince Félix, L-1519 Luxembourg.
- 3) Le nombre des commissaires est fixé à un (1). A été nommé comme commissaire la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l., avec siège social à 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58155.
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Reiners, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 99, case 10. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007017179/212/315.

(070010265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Diagonal Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 174.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 121.038.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2006.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007017118/242/13.

(070009700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Nashville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 121.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 décembre 2006.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007017120/242/12.

(070009698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

NTR Network Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007017119/242/11.

(070009699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Sigam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5353 Oetrange, 2, route de Bous.
R.C.S. Luxembourg B 42.515.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017135/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04654. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Les Vérandas 4 Saisons de Lux.E SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.051.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017137/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04653. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

HK Concept S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.404.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017139/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03807. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Kobelco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.528.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KOBELCO LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 74.528, constituée sous la dénomination de KOBELCO FINANCIERE LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, empêché, en date du 17 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 420 du 14 juin 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler, en date du 5 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 779 du 25 octobre 2000 et suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2004, publié au Mémorial C, numéro 1090 du 28 octobre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Vermeiren, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.»

b) Décision de mettre fin rétroactivement au 30 juin 2006, à l'année sociale ayant débuté le 1^{er} janvier 2006.

c) Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de novembre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'assemblée décide que l'année sociale ayant commencé le 1^{er} janvier 2006 s'est terminée rétro-activement le 30 juin 2006.

L'exercice social commencé le 1^{er} juillet 2006 se terminera le 30 juin 2007.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de novembre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: B. Vermeiren, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 3 janvier 2007, vol. 437, fol. 44, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 janvier 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007017408/236/63.

(070010327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

DM Sys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.595.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017145/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03978. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Dreamcar.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1723 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.891.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017147/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03979. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Garage Thommes & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 91, Op der Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 12.264.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017149/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01573. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Franvest Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 109.050.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le Mandataire

Référence de publication: 2007017151/2580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Mecconti S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 103.999.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007017152/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03859. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Rinol International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.707.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007017154/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03849. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

WTC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 60.385.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007017155/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03852. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070009510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Peinture Yves Braun, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 29A, rue du Puits.
R.C.S. Luxembourg B 40.294.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007017159/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03855. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070009509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Energolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.331.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007017162/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03845. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070009508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Le Premier Investment II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 104.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007017209/242/12.

(070009630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.
